



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50161

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les fortes disparités académiques en terme de personnel d'encadrement ATOS, d'orientation, d'éducation et de direction dans l'enseignement des premier et second degrés, qui ont été clairement soulignées par le rapport publié en mars 1996 sous l'autorité de la direction de l'évaluation et la prospective du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce rapport indique que les établissements situés dans le ressort des académies du nord de la France, et en particulier de l'academie de Rouen, disposent d'un taux d'encadrement se situant bien en deca de celui observé en moyenne nationale. Ainsi, alors que les établissements publics du premier degré comptent en moyenne nationale 5,4 personnels ATOS pour 100 élèves, en janvier 1995, ce taux est de moins de 4,9 pour l'academie de Rouen, ce qui est inférieur au taux moyen d'encadrement toutes académies confondues en 1982 ! Une situation plus regrettable encore est relevée par l'étude s'agissant des établissements publics du second degré où, au 1er janvier 1995, il est possible d'observer une baisse du taux moyen d'encadrement national de 0,1 point par rapport à 1985, celui-ci passant de 4,6 à 4,5. Or cette baisse généralisée du taux d'encadrement est plus significative encore dans l'academie de Rouen où il est en chute libre : alors qu'il se situait entre 4,1 et 4,8 en 1985, il est inférieur à 4,1 en 1994. Il déplore ce déficit d'encadrement qui lui semble paradoxal alors même que l'étude du ministère souligne (p. 36-37) que l'academie de Rouen compte parmi celles disposant de la plus forte proportion d'élèves en zone d'éducation prioritaire (ZEP), qu'il s'agisse des écoles maternelles (plus de 16 % contre une moyenne nationale de 14 %), des écoles primaires (plus de 12,5 % contre une moyenne nationale de 14 %) ou des collèges (plus de 20 % contre une moyenne de 14,9 %). Il s'étonne donc de cette distorsion entre les besoins d'encadrement de l'academie de Rouen et l'évolution défavorable des effectifs en matière d'encadrement qui peut y être observée, ceci alors même que l'importance des établissements situés en ZEP révélant un contexte de difficulté sociale particulier appellerait un renforcement de l'action éducative et notamment du taux d'encadrement. C'est pourquoi, compte tenu des éléments chiffrés de cette étude, attestant l'important retard pris par l'academie de Rouen en matière d'encadrement éducatif, il lui demande de bien vouloir lui rappeler les mesures mises en œuvre à la suite de sa publication en mars 1996 en lui précisant, le cas échéant, les initiatives que le Gouvernement est susceptible d'envisager prochainement afin de résorber ces besoins persistants.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50161

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1600